



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stations thermales

Question écrite n° 47000

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'impérieuse nécessité de faire aboutir sans délai la réalisation d'une liaison par ascenseur incliné entre le nouvel établissement thermal d'Etat d'Aix-les-Bains et l'actuel. En effet, la décision de rénovation de l'établissement actuel, en plus de la construction des nouveaux thermes, rend indispensable cette liaison. Il lui demande de prendre toutes mesures nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

Texte de la réponse

Comme l'indique l'honorable parlementaire, la localisation des nouveaux bâtiments thermaux « Chevalley » justifie qu'il existe un moyen de transport adapté pour en permettre l'accès aux curistes, à partir du bâtiment thermal d'origine, situé en centre-ville d'Aix-les-Bains. A cet égard, lors de sa séance du 24 mai dernier à laquelle participait, en tant qu'invité extérieur, l'architecte des Bâtiments de France, la commission administrative des thermes nationaux d'Aix-les-Bains a arrêté le principe d'une liaison par ascenseur partant de l'arrière du bâtiment thermal d'origine pour rejoindre le nouveau site « Chevalley », et a demandé à l'architecte en charge du projet de préparer, sur cette base, un projet de permis de construire qui pourra être déposé dans les prochaines semaines. Consciente de l'importance que revêt la réalisation de la liaison entre les deux sites des thermes nationaux d'Aix-les-Bains, la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés reste très attentive au bon déroulement de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47000

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2000, page 3218

Réponse publiée le : 4 septembre 2000, page 5175